

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°11 du 19 mars 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.

*Du 10 février 2010*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense.**

*Du 10 février 2010*

NOR D E F F 1 0 0 4 1 0 5 A

*Texte modifié :*

Arrêté du 31 décembre 2008 (JO n° 14 du 17 janvier 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 12/2009. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 41 du 18 février 2010, texte n° 24 ; signalé au BOC 11/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISME DOTÉ D'UNE RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES	MONTANT MAXIMAL DE L'AVANCE (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : Direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).	25 000	Le directeur de la direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).
Par : Direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche).	25 000	Le directeur régional du service d'infrastructure de la défense de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la gestion 2010.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,*

J.-F. DAGUES.